



## Après le déconfinement, la profession bancaire propose un groupe de travail sur la **QVT** (Qualité de Vie au Travail) !!!

**L**e COVID-19 est passé par là et la responsabilité des employeurs en matière de protection de la santé physique et mentale des salariés s'est rappelée à leur bon souvenir.

En préambule, il convient de rappeler que Force Ouvrière a toujours été en pointe pour sécuriser et améliorer les conditions de travail des salariés.

Pour FO Banques, il s'agit de décliner et de transposer l'application de droits pour lutter contre le stress professionnel ou les pressions morales et harcèlements. En effet, le vocable employé aujourd'hui de "QVT" n'est que le prolongement de terminologies anciennes...

Cette situation nous fait penser à une citation de Jean JAURES : "*Quand les Hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots*".

L'emploi aujourd'hui de la formule "QVT" n'est ni plus ni moins que le prolongement de ce que nous qualifions antérieurement

de "risques psychosociaux" et "bonnes relations professionnelles".

Lors de la réunion au cours de laquelle l'AFB a évoqué ledit groupe de travail, FO Banques et Sociétés Financières a rappelé son attachement au traitement de ces sujets... MAIS... dans le sens où cela ne prendrait pas la forme de "concertations" ou autres commissions de travail qui ne déboucheraient que sur des intentions...

Pour FO Banques, l'ADN de Force Ouvrière est issu d'une démarche militante qui passe par l'étude et la négociation, pour déboucher sur une contractualisation. En effet, si les débats se résument à faire un catalogue de constats généraux sans solutions particulières apportées ou un état des lieux sans pistes d'améliorations, le compte n'y sera pas.

Déjà à l'époque de l'Accord National Interprofessionnel de lutte contre le stress au travail, les objectifs affichés par les signataires portaient sur :

- la mise en place d'une prévention efficace contre les problèmes générés par les facteurs de stress liés au travail,
- l'information et la formation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise,
- la lutte contre les problèmes de stress au travail et la promotion de bonnes pratiques notamment de dialogue dans l'entreprise et dans les modes organisationnels pour y faire face,
- la prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et personnelle.

**FO Banques sera présent dans ce groupe de travail MAIS avec la volonté affichée d'obtenir des engagements sérieux (et non pas des intentions), des écrits qui s'appliqueront à tous les établissements pour garantir de manière durable des droits qui permettent aux salariés d'améliorer leur propre qualité de vie au travail.**

## Prospective sur les priorités RH

**P**endant la crise sanitaire que nous venons de vivre, et qui n'a pas fini d'impacter nos vies, les penseurs ont pensé, les philosophes ont philosophé et les cabinets RH ont enquêté !

Une enquête en particulier a retenu l'attention de la profession bancaire, à tel point qu'elle l'a présentée en Commission paritaire.

**"Les politiques de ressources humaines d'après" \***

**En synthèse :**

- Des entreprises prêtes à reconfigurer leur modèle de production.
- De fortes intentions concernant la responsabilité sociétale.
- Equité, transparence et coopération : les 3 composantes d'un contrat social régénéré.
- Une crise qui pourrait finalement réduire la "distanciation" au sein de l'entreprise.

- Une transformation de l'organisation du travail qui va au-delà du recours massif au travail.
- L'envie de faire bouger les processus de décision et les pratiques de management.
- Une préférence pour plus d'universalité que de différenciation entre les populations qui composent l'entreprise.
- L'engagement des collaborateurs remis à l'honneur.
- Renouveler les modalités de reconnaissance des contributions de chacun.
- De nouveaux modèles de gestion des emplois et compétences pour créer des entreprises apprenantes et résilientes.

**Il n'est pas beau le monde de l'entreprise de demain ???**

Il y a cependant un détail qui n'est toujours pas traité... Ni dans le postulat du monde d'avant, ni dans la prospective du monde d'après : **c'est l'égalité salariale entre les hommes et les femmes !!!**

C'est encore la preuve du déni total de notre profession sur le sujet, mais aussi de ses conseils !

Dans toutes nos instances, dans toutes nos négociations, dans les entreprises, dans les branches, et au-delà, nous devons continuer de dénoncer les discriminations dont sont victimes les salariées de notre profession, de les rendre visibles, et surtout de ne pas être dupe d'un index égalité peu fiable, et dont le seul effet est de dédouaner certaines entreprises de leur responsabilité en termes d'égalité salariale.

En conclusion, FO Banques revendique de réelles mesures de protection de la santé physique et mentale des salariés aux travers de la lutte contre les pressions morales, contre les incivilités ou encore au travers de l'amélioration de la qualité de vie au travail. De telles revendications s'appliquent à l'AFB mais, bien sûr, aux autres branches de la Section fédérale FO Banques, comme celles du Crédit Mutuel, des Banques Populaires ou encore de la Caisse d'Épargne.